

Nous accueillons favorablement ce projet de loi.

Bien que minimaliste et encore trop timide par rapport à ce qui se joue au Québec, ce projet de loi constitue une avancée significative. Par la protection juridique qu'il va apporter à la laïcité, par l'exigence du respect de la séparation de l'État et des religions mais surtout par celle du nécessaire respect de la liberté de conscience des élèves, en interdisant le port de signe religieux chez les enseignants des écoles publiques.

En incluant les enseignants, ce projet de loi souligne que l'école n'est pas une institution publique comme les autres et atteste de l'importance de la laïcité scolaire pour l'avenir de notre société.

L'école, en plus de transmettre des connaissances, joue un rôle idéologique capital dans la transmission des valeurs et la socialisation des individus. Elle est aussi la seule institution dont la fréquentation est obligatoire et s'échelonne sur plusieurs années. On peut, sa vie durant, éviter l'hôpital, les tribunaux, la prison mais tout le monde passe par l'école.

D'où l'importance d'accorder à la liberté de conscience des élèves une protection toute particulière en interdisant toute forme de prosélytisme religieux comme celui du port de signe religieux par les enseignants. Préserver la liberté de conscience, telle est la mission fondamentale d'une école laïque que l'État a la responsabilité d'assumer.

Cette importance accordée à la laïcité scolaire témoigne également de notre parcours historique. La révolution tranquille a initié un vaste élan de laïcisation. La santé, la culture, les services sociaux et l'éducation, aucun domaine ne fut épargné, sauf les écoles publiques qui demeurèrent les chasses gardées des catholiques et des protestants.

Commissions scolaires, écoles, enseignement et manuels scolaires. Tout était confessionnel et sous le contrôle du clergé. Les religions avaient évidemment compris qu'il était préférable de se tenir à l'école plutôt que dans les hôpitaux. C'est alors qu'un fort mouvement en faveur de la déconfessionnalisation des écoles publiques s'est enclenché. Syndicats, féministes, laïques et progressistes, tous unis en faveur de la laïcité scolaire. Avec à la clé, un argument central, le respect de la liberté de conscience des élèves.

Voilà pourquoi on a décroché les crucifix des murs de nos écoles et voilà aussi pourquoi nous devons aujourd'hui interdire le port de signes religieux aux enseignants.

Cette mesure n'a rien d'arbitraire. Depuis le rapport Parent, tous les efforts en faveur de la laïcité se sont concentrés sur la laïcisation des écoles publiques. Et l'interdiction des signes religieux chez les enseignants s'inscrit tout naturellement dans la suite de cette histoire.

Certains prétendent que nous n'avons pas d'étude mesurant l'impact des signes religieux sur les élèves. Mais avons-nous des études lorsque nous avons décroché nos crucifix ? Non. Le signe signifie. C'est tout simple. C'est d'ailleurs pourquoi certains s'entêtent à le porter, justement parce qu'il signifie.

Rien n'est insignifiant. Des études ? Quand on va chez l'opticien, on ne choisit pas la première monture du bord. On choisit l'image que l'on veut envoyer aux autres. Et une référence à une religion n'a pas sa place à l'école.

C'est sans compter le sexisme du voile. Il y a 40 ans, on a retiré toute référence au sexisme dans les manuels scolaires. Depuis ce temps, existe au sein du Ministère de l'Éducation, un Bureau d'approbation du matériel didactique chargé d'évaluer les ouvrages destinés aux élèves avec pour exigence l'absence de discrimination et de stéréotypes selon l'apparence physique ainsi que la tenue vestimentaire des personnages. Et il faudrait maintenant accepter un symbole sexiste porté par les enseignantes ?

M. le ministre, il est temps d'agir. Agir où c'est nécessaire.

C'est pourquoi nous recommandons :

**Recommandations du Collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité (Cciel) concernant le
projet de loi n° 21**

- 1- L'adoption du projet de loi n° 21**
- 2- L'élargissement de l'interdiction des signes religieux aux enseignants de niveau préscolaire et aux éducateurs en garderie ou en CPE**
- 3- L'application de l'interdiction à l'ensemble des employés en contact avec les enfants dans les écoles**
- 4- L'arrêt du financement des écoles privées confessionnelles**
- 5- Un contrôle plus strict des écoles privées confessionnelles**
- 6- L'abolition du cours d'éthique et de culture religieuse (ECR)**
- 7- L'introduction d'un cours obligatoire sur la laïcité pour les futurs enseignants et ceux qui occupent des postes de responsabilité dans les écoles**
- 8- La création d'un référent « laïcité » dans les écoles**
- 9- La modification de la Loi sur l'Assemblée nationale de sorte que les élus puissent y régir le port d'un signe religieux**

Avec le peuple québécois pour la laïcité de l'État !

Nous citoyennes, citoyens et associations laïques et féministes, attachés à l'universalité des droits humains, soutenons le projet de loi du Québec sur la laïcité de l'État. Ce projet vise à faire de la laïcité une norme juridique qui introduise le concept de laïcité au sein de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*. Il subordonne les demandes « d'accommodements raisonnables » au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, interdit le port des signes religieux comme le masquage du visage pour les représentants de l'État en position d'autorité coercitive et morale. C'est une première en Amérique du Nord. La France, la Belgique, la Suisse et l'Allemagne ont déjà adopté cette pratique avec l'accord de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

Le principe de laïcité proposé au Québec défend la philosophie définie par Victor Hugo : «L'État chez lui, l'Église chez elle» et prône la neutralité de l'État sans opposition aucune à quelque croyance ou conviction que ce soit. Il s'inscrit dans la tradition républicaine française établie depuis plus d'un siècle, qui préserve la fonction publique, l'État et les élèves des conflits idéologiques présents dans la société.

Nous dénonçons les discours des opposants à ce projet qui prônent la reconnaissance du religieux au sein de l'État avec pour objectif sa multiconfessionnalisation. Nous sommes très inquiets devant ce glissement vers des « accommodements raisonnables » qui légitiment des pratiques religieuses liberticides. Nous sommes inquiets de la complaisance apportée aux accusations fausses de racisme qui confondent bien commun et droits des minorités.

La laïcité tend à unir les citoyennes et citoyens au-delà de leurs croyances et convictions en s'appuyant sur ce qui les unit et non sur ce qui les différencie. Elle a sorti la France des conflits religieux dont son histoire est tristement riche. Elle est aujourd'hui garante d'une cohésion de la vie citoyenne et d'une égalité de traitement de tous et toutes, quels que soient leur sexe, leur origine, leur couleur, leur statut, leur religion.

Nous soutenons le peuple québécois, ses militantes et militants de la laïcité qui portent ce débat avec force, intelligence et détermination. Nous soutenons et partageons son aspiration et celle du gouvernement à faire du Québec un État laïque.

29 avril 2019

Personnalités signataires

Jean-Noel AMADEI, conseiller départemental des Yvelines, Stéphane ARTANO, sénateur, France - Laurence AZOUX BACRIE, Avocat docteur en Bioéthique, France - Jean-Louis AUDUC membre du Conseil de sages du Ministère de l'Éducation nationale, France - Elisabeth BADINTER, Philosophe, France - Vincent BONNAIRE, Directeur dispositif éducation Loisirs 21 - François BECKER, ancien président de G3I - Jean-Marie BONNEMAYRE, président du CNAFAL, Jean-Claude BOUAL, secrétaire général adjoint EGALE - France François BRAIZE, Inspecteur général honoraire des affaires culturelles, France - Monique CABOTTE-CARILLON, présidente du CEDEC - Frédérique CALANDRA, Maire de Paris 20e, France - Martine CERF,

secrétaire générale de EGALE, France - Guylain Chevrier, Docteur en histoire, formateur et enseignant à l'Université. Ancien membre de la mission laïcité du Haut conseil à l'intégration - . Geneviève COURAUD, Secrétaire générale de NEGAR- soutien aux femmes d'Afghanistan - Jean-Marie DETREY, président des Estivales de la Malepère, France – Danièle DEVILLERS, Magistrat honoraire - Bernice DUBOIS, Conseil Européen des Fédérations WIZO – Philippe FOUSSIER, président d'honneur du CLR - Nadia GEERTS, Maître-assistante en philosophie à la HE2B, Belgique - Marc HORWITZ, co directeur du dictionnaire de la laïcité (Armand Colin), France - Alain de KEGHEL, CLR – Daniel KELLER, président d'honneur de Fontenay-Laïcité – Patrick KESSEL, Président d'honneur du CLR - Françoise LABORDE, sénatrice - Catherine LOUVEAU, Professeure émérite Université Paris Sud - Michel MARUCELLI Vice-Président AFLETEM (Association Familiale Laïque Entre Terre Et Mer-Vendée) - Tarik MIRA : animateur associatif, ancien député, Algérie – Denis PELLETIER, ancien président de l'Association des Libres Penseurs de France (A.D.L.P.F.) - Jacques PERRIN, enseignant honoraire – Agnès PERRIN DOUCEY, Maître de Conférence, Montpellier – Francis PIAZZA, président de Fontenay-Laïcité - Céline PINA, Présidente de Viv(r)e la République - Bernard QUELQUEJEU, dominicain, philosophe, et théologien - Evelyne ROCHEDREUX, coordination française pour le lobby européen des femmes - Jean-Pierre SAKOUN, Président du Comité Laïcité République – Antoine SPIRE, Vice-Président de la LICRA - Annie SUGIER, présidente de la LDIF – Didier VANHOUTTE, *premier président du CEDE* - .

Associations signataires

Agir pour la laïcité et les valeurs de la République - ACTISCE- Comité laïcité 35 – CAEDEL (Mouvement Europe et Laïcité) - CEDEC (Chrétiens pour une Eglise Dégagée de l'Ecole Confessionnelle) - Collectif Laïque Réunion - Comité Laïcité République (CLR) - CRÉAL76 (Comité de réflexion et d'action laïque de la Seine-Maritime) – CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques) - DEL 21 des PEP CBFC - EGALE (Egalité, Laïcité, Europe) – *FHEDLES* (Esprit Laïque – Femmes et Hommes Égalité, Droits et Libertés dans les Églises et la Société) - Fontenay-Laïcité - Laïcité d'Accord - Laïcité18 – LICRA – LDIF (Ligue du Droit International des Femmes) – Maison de la Laïcité 12 – Les Profanes - #Reseau1905 – UFAL (Union des Familles Laïques) - Viv(r)e la République

Autres signataires

Joseph ATTIAS, Paris – Claude BADIN - Maurice BASQUIN, Paris - Annie BLUM, Paris - Christine BOUCHARA, Montrouge - Simone Bouchara, Marseille - Patrizia Tancredi, Bruxelles - Hélène CAURE, Paris – Marie Chabaux-Jamin - Vincent CONTURSI, Paris - Fabienne COURVOISIER, Dijon– Chantal CRABERE – Claire DESAINT, Saint Malo - Claire DONZEL - Régine FLECHEUX, Charleville-Mézières – Michel FOUILLET, Paris - Michelle GALLICE, Auray - Etienne GASC, Denise KLEIN, Paris - Fabrice LAURET, Paris – Yves LE BIHAN, St Philibert - Marie-Pierre BLEUZEN, Concarneau – Pierre BLEUZEN, Concarneau - Françoise LE MER, Rennes - Sylvie LAVISSE, Evry - Isabelle LE HERICY, Paris – Denise MICHELET, Paris - Marie-José PINAUD - Daniel ROME, enseignant, Paris – François de SAUZA, Rennes - Françoise SUBRIN, Amiens -